

















PLAN DE DÉCONFINEMENT

BALISEURS, COLLECTEURS NUMÉRIQUES, CONTRIBUTEURS PUBLICATIONS

Du 11 mai au 1er juin

 PRÉCAUTIONS	
Port du masque	 Conseillé avant et après la sortie Non conseillé pendant l'activité sauf si la distanciation physique ne peut être respectée
Distanciation physique : 4m2/pers	 -Distanciation physique obligatoire à adapter à la vitesse de progression (2 mètres entre chaque baliseur pour une marche à 4 km/h) et à la fréquentation de l'espace de pratique (mettre temporairement le masque si nécessaire) -Les balises seront réalisées par un seul individu (non en duo)
Utilisation de gel hydroalcoolique	 Obligatoire
Si symptômes du COVID-19	 Restez chez soi Prévenir immédiatement le responsable de zone et le président de la CDSI, si des signes apparaissent dans la semaine suivant une sortie de groupe
Kit sanitaire personnel composé de : 1 masque, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes pour les surfaces et matériels, petit morceau de savon, 1 sac poubelle	 Obligatoire
Matériels liés à la pratique	 -Préconisation d'utilisation de son matériel personnel -Limiter au maximum le prêt de matériel (en cas de prêt, mettre en oeuvre une désinfection avec gel hydroalcoolique, désinfectant ou savon)
Attestation	 Sans attestation sauf si hors de son département et à plus de 100 km de son domicile
Durée de pratique	 Sans limitation de durée de pratique
Vestiaires	 Interdit
Locaux	 Se conformer aux conditions d'utilisation demandées par le gestionnaire. En cas de transmission immédiate des traces auprès des gestionnaires de données, les collecteurs mettront en oeuvre les gestes barrières avant de pénétrer dans les locaux, notamment désinfection du matériel
 PUBLICS	
Types	 -Tous les baliseurs, collecteurs et contributeurs -Non conseillé à ceux à risque de forme grave de Covid-19
Nombre	 10 baliseurs, collecteurs et contributeurs maximum dont encadrants (animateur, assistant)
 ENCADREMENT	
Inscription aux sorties	 Rendre les inscriptions obligatoires aux opérations pour respecter le nombre maximum de personne et pouvoir mettre en place un suivi en cas de contamination de l'un d'entre eux
Animation	 Nomination d'un serre file ou d'un assistant chargé de rappeler les gestes barrières et la distanciation physique
Conseils pédagogiques	 Une distanciation d'au moins un mètre devra être respectée entre les 2 personnes Les conseils pratiques ne donneront lieu à aucun contact physique
Protocole sanitaire dans le cadre d'une potentielle contamination	 -En cas de signes de maladie (fièvre, toux) dans la quinzaine suivant une sortie, le baliseur doit prévenir immédiatement son référent qui en informera rapidement les autres participants à la sortie -La personne malade devra consulter et se faire tester -Chacun devra s'isoler en tant que cas contact et ne reprendre son activité qu'en cas de négativité du test du premier cas ou après la période d'incubation de 14 jours pour éviter d'autres contamination. -Si le premier cas est positif, il est fortement recommandé à tous de se faire tester

 TRANSPORTS	
Transport individuel	 Conseillé
Transports en commun	 À éviter, avec masque si utilisation
Covoiturage	 <ul style="list-style-type: none"> -Ne pas organiser - Donner rendez-vous sur le lieu de départ de l'opération de balisage -Si le covoiturage est inévitable, pas plus de deux personnes par véhicule, le passager étant positionné sur le siège arrière et à l'opposé du conducteur -Chacun portera un masque
 ESPACE DE PRATIQUE	
Lieu de pratique	 Au plus proche du domicile, ou à moins de 100 km ou dans son département
Législation en vigueur : <small>Préfecture, Mairie, ONF, Parc Naturel, Parc urbain, espace maritime...</small>	 Dans les espaces ouverts autorisés et en fonction de la situation sanitaire de chaque territoire (zone rouge ou verte) A vérifier localement et à respecter
Cotation	 <ul style="list-style-type: none"> -Éviter technicité et risques élevés -Éviter toute sortie nécessitant une sécurisation par contact physique -Reprise de l'activité donc, programmer des sorties faciles au départ puis augmenter progressivement le niveau
Espace de pratique	 Favoriser les espaces et les itinéraires les moins fréquentés
 CONVIVIALITÉ	
Partage de repas, pots, festivités	 A ne pas organiser et éviter Avec distanciation pour le pique-nique
Discussions en présentiel	 Avec distanciation et masque si possible
 SEANCE DE TRAVAIL, REUNIONS ET ORGANISATION	 Privilégier la visio ou l'audioconférence pour les réunions de baliseurs ou entre baliseur responsable de zone
 ACCIDENT	 Les personnes portant secours mettront un masque et se désinfecteront les mains si possible avant de porter secours à la victime sauf en cas d'extrême urgence
 VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ	Votre commission départementale sentiers itinéraires

Suivez les recommandations de la FFRandonnée et l'évolution du plan de reprise de l'activité régulièrement mis à jour sur le site www.ffrandonnee.fr